



AÉROPORTS DE PARIS

Constructifs et déterminés pour l'amélioration de nos rémunérations

8 Juillet 2022

« La CGT a toujours été force de propositions dans toutes les négociations et notamment celles sur les « mesures sociales ».

Telles étaient les conclusions de notre tract du 1er juillet alors que la direction fermait la porte des négociations.

Les dépôts des préavis de grèves du 8 au 10 juillet ont donc permis de relancer les négociations sur les préavis SSLIA et les mesures générales.

La stratégie de porter les revendications salariales sur deux préavis a été payante puisqu'elle a permis de mobiliser les salariés avec un impact important et visible sur l'exploitation.

Dès le mardi 5 juillet la direction a réouvert les négociations qui ont duré jusqu'à mercredi soir et permis de sortir avec de nouvelles propositions et non plus la seule proposition du 30 juin avec ultimatum de la direction.

Ces nouvelles propositions, dans le cadre des mesures générales, répondent à certaines revendications :

- Une augmentation générale du traitement de base pour tous de 3% dès le 1^{er} juillet 2022 (hors garantie et compensation PACT) ;
- une prime dite « garantie PACT » qui se traduit par le retour au niveau de rémunération de 2019, dès le 1^{er} juillet 2022, pour les 71% de salariés qui ont encore des pertes liées à PACT ;
- Une clause de revoyure à l'automne avec un travail de révision des grilles de rémunération avec en priorité celle des personnels en Exécution avec comme principe de positionner l'échelon 116 d'entrée de grille au niveau du SMIC ;

- Une négociation à la rentrée sur la mise en œuvre au sein d'ADP de la loi "Pouvoir d'Achat" en tenant compte également de l'évolution de l'inflation.

Pourquoi ces mesures sont-elles plus favorables qu'une Augmentation Générale de 4% ? Parce que l'enveloppe consacrée aux rémunérations y est plus importante et qu'elle intègre une mesure permettant à 71% des salariés de revenir dès aujourd'hui à leur niveau de rémunération 2019, en plus d'une augmentation générale de 3% pour tous. Les collègues les plus touchés par PACT vont ainsi avoir une progression de leur pouvoir d'achat qui, sinon, aurait été minoré par la seule mesure d'augmentation générale. Nous avons aussi obtenu l'engagement d'un travail de revalorisation des grilles, notamment pour le personnel de l'exécution. Enfin, selon l'évolution de l'inflation et du cadre législatif nous pourrions de nouveau ouvrir une négociation salariale à la rentrée.

L'écoute des salariés, en particulier lors des rassemblements (heure d'info, manif,...) et la détermination de la délégation CGT, nous ont permis d'imposer nos revendications et de faire prendre en compte nos propositions.

Certes, nous ne sommes pas au niveau de l'inflation mais l'ensemble des mesures proposées représentent un budget en nette augmentation. La prime PACT reste fondante et nous ne désespérons pas de rediscuter ce dispositif.

Une nouvelle fois, c'est par l'action collective et une bonne stratégie que nous avons réussi à faire progresser les revendications salariales de tous.

Il faut continuer dans cette voie parce que la question des salaires est loin d'être réglée et qu'il nous faut encore améliorer nos conditions de travail notamment avec plus de recrutements.

